Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
8313

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

cdg
Arrivée n°
NUM2022-7343NUM
Enregistrée le 12/07/22

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01 janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
VU l'arrêté du Maire n°2020-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2022**, le tableau d'avancement au grade **d'adjoint technique principal de 2ème classe** est fixé comme suit :

N°d'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**GENIEYS Luc**	Adjoint technique	10/07/2022

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	**0**	**1**	**1**
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	**0**	**1**	**1**

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 30 juin 2022

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines et aux affaires juridiques

MAIRIE DE ROCBARON (Var)